



Droit de visite des grands parents

Par **chaplin16**, le **25/08/2009** à **21:23**

Bjr,

les enfants de mon mari sont manipulés par la maman (enquête sociale et pédopsychiatre le confirment). Malgré cela en cour d'appel après 4 ans de procédure, le juge supprime tous les milieux de semaine au papa sur uniquement les dires des enfants (forcément ils ont bien répété le discours appris).

Notre garde est réduite à deux week-end par mois par la cour d'appel qui à contredit l'ancien juge ainsi qu'un autre avant, deux experts et en tout quatre jugements. Que peut on faire désormais? Les experts ont parlé et les enfants aussi alors? Mon mari est triste et les enfants viennent de comprendre qu'avec 4 jours par mois, nous ne pourrons plus faire bcp de choses ensemble mais jamais ils n'iront à l'encontre des désirs de leur mère (chantage affectif et manipulation mentale à l'appui).

Le grand-père (le papa du papa) veut un droit de visite. Les relations entre petits enfants et grand parents sont bonnes mais forcément si les enfants (age : 8 et 10 ans) sont entendus par le juge, le même scénario qu'avec leur paer va se reproduire. Ils vont le dénigrer même s'ils l'aiment bien!! Que faire??